



MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 05 MARS 2015 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE LA MOSELLE COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION

PASH DRESSE PAR :

Namur, le 01 DEC. 2016

Alain TABART
Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

Jean-Luc MARTIN
Président du Comité de Direction de la SPGE

Feuille n° 20/27 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

Assainissement collectif

habitat ou équip. communautaires	aménagement différencié	loisirs	activités économiques
----------------------------------	-------------------------	---------	-----------------------

Assainissement autonome

habitat ou équip. communautaires	aménagement différencié	loisirs	activités économiques
----------------------------------	-------------------------	---------	-----------------------

Assainissement transitoire

habitat ou équip. communautaires	aménagement différencié	loisirs	activités économiques
----------------------------------	-------------------------	---------	-----------------------

Cas particuliers

- Assainissement collectif hors zone urbanisable
- Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
- Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

Canalisations d'eaux usées

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	→	→	→	→
Collecteur sous pression	→	→	→	→
Egout gravitaire	→	→	→	→
Egout sous pression	→	→	→	→

Cas particuliers : → Egout à réaliser après urbanisation

Conduites d'exutoires

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	→	→	→	→

Ouvrages d'assainissement et de déchargement

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	▲	▲	▲
Station de pompage	●	●	●
Station de déchargement	●	●	●
Bassin d'orage	■	■	■

Cas particuliers : ▲ Station d'épuration à déclasser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE SPW - DGO3

Eaux souterraines

- Captage public
- Zones de protection de captage arrêtées
- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

Eaux de surface

Plans d'eau

- Cours d'eau
- Navigable
- 1^{re} catégorie
- 2^e catégorie
- 3^e catégorie
- non classé
- Cours voûté

Zone de baignade

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

- Natura 2000

Limite naturelle

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE SPW - DGO4

Plan de secteur

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en rien la responsabilité du SPW - DGO4. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

- Limite communale

SOURCE IGN

- 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Fond de plan IGN

Remarque : le document pour présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes échelles.

Autorisations de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN

Traitement des données : OAA et SPGE

LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 20/27)

- Modification n°09.05 : Commune de LEGLISE - Village d'Eblly (partie)
- Modification n°09.14 : Commune de LEGLISE - Village de Chêne (partie)
- Modification n°09.15 : Commune de LEGLISE - Village de Traimont (partie)
- Modification n°09.20 : Commune de VAUX-SUR-SURE - Village de Juseret (partie)
- Modification n°09.21 : Commune de VAUX-SUR-SURE - Village de Lescheret (partie)

Feuille n° 20/27